



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Graisse synthétique pour l'étrier de frein

Numéro(s) de produit : 05352

Utilisation du produit : Graisse lubrifiante pour freins

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

Apparence et odeur : Graisse semi-solide noire avec une faible odeur

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation.

PEAU : Un contact répété ou prolongé peut entraîner une sécheresse cutanée.

INHALATION : Si le produit est chauffé, il peut produire des vapeurs pouvant causer une irritation respiratoire, des nausées et des maux de tête. Les risques d'inhalation à température ambiante sont peu probables en raison de la faible volatilité du produit.

INGESTION : Peut causer des maux d'estomac et des vomissements.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Aucun connu.

État physique aggravé par exposition : Pathologies respiratoires ou cutanées

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : **Graisse synthétique pour l'étrier de frein**

Numéro(s) de produit : **05352**

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Mélange d'huile synthétique	propriété	80 – 95
Graphite naturelle	7782-42-5	1 – 5
Bisulfure de molybdène	1317-33-5	0.5 – 3
Polytétrafluoroéthylène	9002-84-0	0.5 – 1.5

Section 4 : Premiers soins

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Obtenir des soins médicaux.

Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair	455°F / 235°C (COC)	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'autoallumage :	ND	Limite d'explosion inférieure	ND

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Mousse, CO₂, produits chimiques secs, sable, dolomite

Produits de combustion : Fumée ou vapeurs âcres, oxydes de carbone, trace de sulfure et composés de fluor

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Porter les protections personnelles recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Nom du produit : Graisse synthétique pour l'étrier de frein

Numéro(s) de produit : 05352

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ventiler la zone avec de l'air frais. Essuyer tout matériau renversé. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Garder le contenant éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. La température élevée peut produire des vapeurs irritantes. Un bain oculaire doit être disponible sur les lieux de travail. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver séparé des matériaux acides et oxydants.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Mélange d'huile synthétique	NE	NE	NE	NE	NE		
Graphite naturelle	15 *	NE	2	NE	2.5	NIOSH	mg/m ³
Bisulfure de molybdène	NE	NE	10	NE	NE		mg/m ³
Polytétrafluoroéthylène	NE	NE	NE	NE	NE		

* – mppcf (des millions de particules par pied cube d'air)
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : graisse semi-solide

Couleur : noir

Odeur : léger

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 0,90 @ 60°F

Nom du produit : Graisse synthétique pour l'étrier de frein

Numéro(s) de produit : 05352

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : < 0,1 mmHg @ 68 °F

Densité de vapeur : ND (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 1.5 g/L : 14 lb/gal : 0.12

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Chaleur, soudure

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec des substances oxydantes puissantes.

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone, trace de sulfure et composés de fluor

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Mélange d'huile synthétique	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Graphite naturelle	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Bisulfure de molybdène	Aucunes données	Aucunes données	> 2820 mg/m ³ /4H
Polytétrafluoroéthylène	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Mélange d'huile synthétique	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Graphite naturelle	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Bisulfure de molybdène	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Polytétrafluoroéthylène	Non	Non	Non	Non	Inconnu

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Nom du produit : Graisse synthétique pour l'étrier de frein

Numéro(s) de produit : 05352

Écotoxicité : Aucune information disponible
Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Nom du produit : Graisse synthétique pour l'étrier de frein

Numéro(s) de produit : 05352

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 80100362-5019P, -5004P, -5014P, -5008P, -5018P, & -5064P
Pennsylvanie : 9002-84-0, 7782-42-5
Massachusetts : 1317-33-5, 7782-42-5
Rhode Island : 7782-42-5

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : Aucune

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

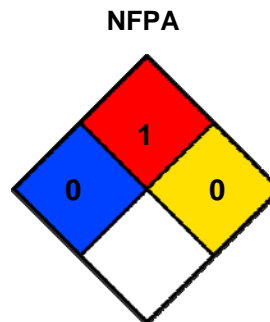
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	0
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Nom du produit : Graisse synthétique pour l'étrier de frein

Numéro(s) de produit : 05352

Préparé par : Michelle Rudnick

N° CRC : 5352

Date de révision : 11/26/2012

Modifications depuis la dernière révision : Section 3 : ingrédients

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS : Registre CAS

CFR : Code des règlements fédéraux

DOT : Département des transports

LIS : Liste intérieure des substances

g/L : Grammes par litre

HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux

IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer

IATA : Association du transport aérien international

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI : Organisation maritime internationale

lb/gal : Livres par gallon

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

NA : Non applicable

ND : Non défini

NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health

NFPA : National Fire Protection Association

NTP : Programme national de toxicologie

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos

EPP : Équipement de protection personnelle :

Ppm : Parties par million

RoHS : Restriction des substances dangereuses

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TCC : Méthode Tagliabue en vase clos

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail